

RAPPORT D'AUDIT  
SUR LES COMPTES ANNUELS

**CADES**

*4 bis, boulevard Diderot – 75012 PARIS*

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

CADES

4 bis, boulevard Diderot

75012 PARIS

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

Mesdames,  
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par lettre en date du 4 janvier 2000, nous avons procédé à l'audit des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999 de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 décembre 1999, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit, applicable à la CADES, en vertu de l'avis n°99-04 du CNC.

Fait à Paris, le 27 mars 2000

RSM SALUSTRO REYDEL

I. GOALEC

# BILAN

Au 31/12/1999

Au 31/12/1998

	en euros	en francs	en francs
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	406 223,12	2 664 648,99	65 605 925,40
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. à vue	127 422,87	835 839,23	3 401 125,81
. à terme	897 900 093,10	5 889 838 513,70	477 183 456,07
Créances sur la clientèle			
. Autres concours à la clientèle			
Obligations et autres titres à revenus fixes			
Actions et autres titres à revenu variable			
Immobilisations incorporelles (note 2)	17 765,22	116 532,20	356 417,54
Immobilisations corporelles (note 2)	158 947,78	1 042 629,09	1 346 423,82
Autres actifs (note 3)	71 268 853,58	467 493 033,88	1 067 606 349,77
Comptes de régularisation (note 4)	2 026 357 967,96	13 292 036 935,90	7 777 352 032,53
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 996 237 273,63</b>	<b>19 654 028 132,99</b>	<b>9 392 851 730,94</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. à vue	2,02	13,25	10,18
. à terme	1 950 860 873,50	12 796 808 459,98	12 797 335 007,46
Comptes créditeurs de la clientèle - Autres dettes			
. à vue			
. à terme			
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	3 641 698 022,83	23 887 973 099,62	51 731 381 675,51
. Emprunts obligataires	27 342 261 204,10	179 353 476 326,58	154 817 758 703,27
. Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs (note 7)	1 338 582 165,13	8 780 523 412,91	244 954 001,97
Comptes de régularisation (note 8)	435 238 853,06	2 854 979 723,37	4 871 087 035,33
<b>Sous total endettement</b>	<b>34 708 641 120,64</b>	<b>227 673 761 035,71</b>	<b>224 462 516 433,72</b>
Report à nouveau	-32 787 159 021,52	-215 069 664 702,78	-218 602 535 425,27
Résultat	1 074 755 174,51	7 049 931 800,06	3 532 870 722,49
<b>Situation nette</b>	<b>-31 712 403 847,01</b>	<b>-208 019 732 902,72</b>	<b>-215 069 664 702,78</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 996 237 273,63</b>	<b>19 654 028 132,99</b>	<b>9 392 851 730,94</b>

# COMPTE DE RESULTAT

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-1 524 091 502,93</b>	<b>-9 997 384 899,88</b>	<b>-10 406 103 707,30</b>
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>111 642 493,73</b>	<b>732 326 752,59</b>	<b>1 344 893 638,07</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	92 303 305,24	605 469 991,95	1 239 874 467,17
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe			2,76
. Autres intérêts et produits assimilés	19 339 188,49	126 856 760,64	105 019 168,14
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>-1 744 295 015,58</b>	<b>-11 441 825 255,35</b>	<b>-12 263 092 478,61</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-94 028 990,20	-616 789 743,25	-1 332 954 478,58
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 650 266 025,38	-10 825 035 512,10	-10 930 138 000,03
. Autres intérêts et charges assimilées			
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>-46 221 955,56</b>	<b>-303 196 153,03</b>	<b>-284 042 716,83</b>
<b>Gains sur opérations financières (note 11)</b>	<b>154 782 974,48</b>	<b>1 015 309 755,91</b>	<b>796 137 850,07</b>
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction			
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement			
. Solde en bénéfice des opérations de change	418 796,81	2 747 126,99	4 331 477,46
. Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	154 364 177,67	1 012 562 628,92	791 806 372,61
<b>Pertes sur opérations financières (note 11)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
. Solde en perte des opérations sur titres de transaction			
. Solde en perte des opérations sur titres de placement			
. Solde en perte des opérations de change			
. Solde en perte des opérations sur instruments financiers			

	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>	<b>2 598 846 677,44</b>	<b>17 047 316 699,94</b>	<b>13 938 974 429,79</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>4 632 048 999,44</b>	<b>30 384 249 655,26</b>	<b>26 649 247 991,05</b>
. autres produits d'exploitation bancaire	15 137,46	99 295,22	29 199,62
. autres produits d'exploitation non bancaire			
. CRDS (note 12)	4 403 314 601,42	28 883 850 360,04	26 649 218 791,43
. Vente d'immeubles (note 12)	228 719 260,56	1 500 300 000,00	0,00
. autres			
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>-2 057 801,27</b>	<b>-13 498 291,48</b>	<b>-18 373 880,39</b>
. Frais de personnel	-540 325,97	-3 544 306,02	-3 555 591,82
. Autres frais administratifs	-1 517 475,30	-9 953 985,46	-14 818 288,57
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-96 282,61</b>	<b>-631 572,52</b>	<b>-590 671,19</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 938 256 170,02</b>	<b>-12 714 127 025,17</b>	<b>-12 691 309 009,68</b>
. Autres charges d'exploitation bancaire	-53 205,38	-349 004,42	-397 061,59
. Autres charges d'exploitation non bancaire (note 14)			
- versement à l'Etat	-1 905 612 715,47	-12 500 000 000,00	-12 500 000 000,00
- Frais sur recettes RDS	-30 344 087,94	-199 044 168,93	-189 552 564,66
- Frais sur ventes d'immeubles	-2 195 877,73	-14 404 013,68	
- Autres	-50 283,50	-329 838,14	-1 359 383,43
<b>Charge nette aux provisions pour créances douteuses (note 12)</b>	<b>-92 792 068,10</b>	<b>-608 676 066,15</b>	
<b>RESULTAT ORDINAIRE</b>	<b>1 074 755 174,51</b>	<b>7 049 931 800,06</b>	<b>3 532 870 722,49</b>
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 074 755 174,51</b>	<b>7 049 931 800,06</b>	<b>3 532 870 722,49</b>

# HORS - BILAN

Notes 15 à 17	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
. versement annuel à l'Etat (article 4 de l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996) (note 17)	17 150 514 439,21	112 500 000 000,00	125 000 000 000,00
<b>Engagements de garantie</b>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
. Engagements d'ordre de la clientèle			
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise			
. Autres engagements donnés			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 1)	686 020 577,57	4 500 000 000,00	16 000 000 000,00
<b>Engagements de garantie</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
. Autres engagements reçus			

## SITUATION BILANTIELLE SYNTHETIQUE AU 31/12/1999

en millions d'euros    en millions de francs

---

REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/1999	32 787	215 070
EXCEDENT AU 31/12/1999	(1 075)	(7 050)
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/1999</b>	<b>31 712</b>	<b>208 020</b>

### Représentée par :

#### - des passifs externes contractés :

.dettes financières à court terme	5 231	34 317
.dettes financières à long terme	27 703	181 721
.comptes de régularisation passif et divers	1 774	11 636

#### - déduction faite des actifs détenus :

.placements financiers auprès des établissements de crédit	898	5 893
.comptes de régularisation actif et divers	2 098	13 761

---

## COMPTE DE RESULTAT RESUME AU 31/12/1999

	en millions d'euros	en millions de francs
<b>PRODUITS DE LA CRDS</b>	<b>4 403,3</b>	28 883,9
<b>PRODUITS DE LA VENTE D'IMMEUBLES</b>	<b>228,7</b>	1 500,3
Charges d'intérêts	(1 744,3)	(11 441,8)
Commissions	(46,2)	(303,2)
Produits d'intérêts	266,4	1 747,6
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 524,1)</b>	<b>(9 997,4)</b>
Frais de recouvrement de la CRDS	(30,3)	(199,0)
Frais sur ventes d'immeubles	(2,2)	(14,4)
Charges générales	(2,2)	(14,8)
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<b>(34,7)</b>	<b>(228,2)</b>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 073,2</b>	<b>20 158,6</b>
Charge nette aux provisions	(92,8)	(608,7)
Versement à l'Etat	(1 905,6)	(12 500,0)
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 074,8</b>	<b>7 049,9</b>

# ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

Hors intérêts au 31/12/99

En fonction de la durée de vie résiduelle

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en K€	en KF	en KF
<b>&lt; 1 an</b>	<b>4 763 018</b>	<b>31 243 349</b>	<b>49 805 067</b>
Titres de créances négociables	2 185 865	14 338 332	46 998 031
Emprunts obligataires	2 141 919	14 050 068	4 183 660
Placements privés	0	0	0
Dette envers l'Etat (1)	762 245	5 000 000	0
Opérations de trésorerie	-896 982	-5 883 817	-546 041
Appels de marge	569 971	3 738 766	-830 583
<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>10 514 906</b>	<b>68 973 260</b>	<b>56 067 642</b>
Titres de créances négociables	1 009 125	6 619 424	3 668 125
Emprunts obligataires	9 505 781	62 353 836	52 399 517
<b>&gt; 5 ans</b>	<b>16 653 286</b>	<b>109 238 392</b>	<b>108 224 422</b>
Titres de créances négociables	192 818	1 264 800	1 264 800
Emprunts obligataires (2)	14 568 688	95 564 329	94 572 920
Placements privés (3)	1 891 780	12 409 263	12 386 702
<b>ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT</b>	<b>31 931 210</b>	<b>209 455 001</b>	<b>214 097 131</b>

(1) Afin de retracer plus fidèlement l'endettement net de la CADES au 31/12/99, les 5 milliards de francs dus à l'Etat et réglés en début d'année 2000 ont été reclassés en endettement

(2) Au 31/12/99, l'indexation du nominal de l'emprunt indexé sur l'inflation (CADESi) fait apparaître une prime de remboursement de 7,83 M€. A la date d'échéance (25/07/13), cette prime s'élèverait à 483 M€ compte tenu des données de marché fin 1999.

(3) Ces placements privés en mark allemand à échéance 2008 et 2009 comprennent une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année (cf. note 5).

## Note 1 : Les opérations de trésorerie et interbancaires

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b><u>BANQUES CENTRALES, CCP</u></b>	<b><u>406 223,12</u></b>	<b><u>2 664 648,99</u></b>	<b><u>65 605 925,40</u></b>
Banques centrales	406 223,12	2 664 648,99	65 605 925,40
<b><u>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u></b>	<b><u>898 027 515,97</u></b>	<b><u>5 890 674 352,93</u></b>	<b><u>480 584 581,88</u></b>
<b>A vue</b>	<b>127 422,87</b>	<b>835 839,23</b>	<b>3 401 125,81</b>
Comptes ordinaires débiteurs	127 422,87	835 839,23	3 401 125,81
Titres reçus en pension livrée à vue	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées	0,00	0,00	0,00
<b>A terme</b>	<b>897 900 093,10</b>	<b>5 889 838 513,70</b>	<b>477 183 456,07</b>
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	896 448 460,96	5 880 316 431,06	477 034 120,00
. <i>dont pensions sur Bons du trésor</i>	535 401 683,36	3 512 004 820,12	98 008 489,00
. <i>dont pensions sur obligations</i>	279 042 698,60	1 830 400 114,46	379 025 631,00
. <i>dont pensions sur titres propres</i>	82 004 079,00	537 911 496,48	0,00
Créances rattachées	1 451 632,14	9 522 082,64	149 336,07
<b>TOTAL</b>	<b>898 433 739,09</b>	<b>5 893 339 001,92</b>	<b>546 190 507,28</b>

## Note 2 : Les immobilisations incorporelles et corporelles

	Au 31/12/99			Au 31/12/98			
	en euros			en euros			
	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/99	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31/12/99	Valeur nette 31/12/98
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>144 241,09</b>	<b>1 046,88</b>		<b>145 287,97</b>	<b>127 522,75</b>	<b>17 765,22</b>	<b>54 335,50</b>
Logiciels	144 241,09	1 046,88		145 287,97	127 522,75	17 765,22	54 335,50
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>287 551,79</b>	<b>12 352,24</b>		<b>299 904,03</b>	<b>140 956,25</b>	<b>158 947,78</b>	<b>205 260,99</b>
Matériels divers	287 551,79	12 352,24		299 904,03	140 956,25	158 947,78	205 260,99
<b>TOTAL</b>	<b>431 792,88</b>	<b>13 399,12</b>		<b>445 192,00</b>	<b>268 479,00</b>	<b>176 713,00</b>	<b>259 596,49</b>

Soit une valeur nette au 31/12/99 de 1 159 161,29 FRF

## Note 3 : Les autres actifs

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES</b>			
Instruments de taux d'intérêts			
Instruments de cours de change			
Autres instruments conditionnels			
Provision pour dépréciation des instruments conditionnels achetés			
Valeur nette des instruments conditionnels achetés			
<b>DEBITEURS DIVERS</b>			
Dépôts de garantie versés	4 211 374,77	27 624 807,60	1 067 606 349,77
<i>Dépôts de garantie versés</i>	4 200 000,00	27 550 194,00	1 065 182 653,86
<i>Créances rattachées</i>	11 374,77	74 613,60	2 423 695,91
<i>Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS</i>	67 057 478,81	439 868 226,28	
<i>Créance brute</i>	159 849 546,91	1 048 544 292,43	
<i>Provisions</i>	(92 792 068,10)	(608 676 066,15)	
Autres débiteurs divers sur opérations financières			
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement			
Autres débiteurs divers			
<b>TOTAL</b>	<b>71 268 853,58</b>	<b>467 493 033,88</b>	<b>1 067 606 349,77</b>

## Note 4 : Les comptes de régularisation actif

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>			
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	73 186 718,69	480 073 404,34	352 212 412,12
Sur opérations à terme de devises	138 606 318,49	909 197 848,59	2 048 606 120,39
Sur recettes RDS (article 6 Ordonnance n° 96-50)	447 773 113,05	2 937 199 079,19	3 207 709 501,85
Sur vente d'immeubles (article 9 Ordonnance n° 96-50)	158 699 426,95	1 041 000 000,00	
Autres produits à recevoir			
<b>PERTES POTENTIELLES &amp; PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>8 724 350,40</b>	<b>57 227 987,15</b>	<b>238 446 989,40</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>			
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	159 395 087,65	1 045 563 235,12	844 580 576,71
Autres charges à répartir			
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>26 977 933,84</b>	<b>176 963 645,50</b>	<b>555 463 397,39</b>
Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	31 028,73	203 535,13	192 219,79
Intérêts précomptés sur TCN émis	26 946 905,11	176 760 110,37	555 271 177,60
Autres charges constatées d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 012 995 018,89</b>	<b>6 644 811 736,01</b>	<b>530 333 034,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 026 357 967,96</b>	<b>13 292 036 935,90</b>	<b>7 777 352 032,53</b>

## Note 5 : Les opérations de trésorerie et interbancaires

en euros	Au 31/12/1999			Au 31/12/1998		
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>BANQUES CENTRALES</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>58 953 944,27</b>	<b>126 970,82</b>		<b>1 891 779 960,43</b>	<b>1 950 860 875,52</b>	<b>1 950 941 146,60</b>
<b>A vue</b>						
Comptes ordinaires créditeurs	2,02				2,02	1,52
<b>A terme</b>						
Comptes et emprunts à terme (1)		0,00		1 891 779 960,43	1 891 779 960,43	1 891 777 204,91
Dettes rattachées	58 953 942,25	126 970,82			59 080 913,07	59 163 940,17
<b>TOTAL</b>	<b>58 953 944,27</b>	<b>126 970,82</b>		<b>1 891 779 960,43</b>	<b>1 950 860 875,52</b>	<b>1 950 941 146,60</b>

Soit un total des dettes envers les établissements de crédit au 31/12/1999 de **12 796 808 473,23 FRF**

(1) Placements privés en devises :

- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 29/12/97 au 29/12/2000 puis 5,885 % jusqu'au 29/12/2008) cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 700 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009) cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72% jusqu'au 07/01/2009) cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009) cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885% jusqu'au 05/01/2009) cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année

Les achats à terme initialement mis en place afin de couvrir ces placements privés en marks allemands ont été annulés en 1999 suite à l'instauration de l'euro

## Note 6 : Les dettes représentées par un titre

Au 31/12/1999

Au 31/12/1998

	en K€				en KF	en KF	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>					<b>3 641 698</b>	<b>23 887 973</b>	<b>51 731 382</b>
Billets de trésorerie émis devises "in"	1 087 900	130 000			1 217 900	7 988 900	8 973 896
Billets de trésorerie émis devises "out"					0	0	1 686 630
BMTN					0	0	675 000
EMTN émis en devises "in" (1)		50 000	270 000	76 161	396 161	2 598 646	2 466 669
EMTN émis en devises "out" (1)			844 295	177 452	1 021 747	6 702 218	3 690 284
Papiers commerciaux émis en devises "in"		100 000			100 000	655 957	11 786 382
Papiers commerciaux émis en devises "out"	465 857	407 127			872 984	5 726 402	22 381 013
Dettes rattachées	24 020	8 886			32 906	215 850	71 508
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>27 342 261</b>	<b>179 353 476</b>	<b>154 817 759</b>
Emprunts obligataires émis en devises "in" (2)		1 524 490	6 534 481	13 967 926	22 026 897	144 486 972	119 521 613
Emprunts obligataires émis en devises "out" (3)		879 977	3 297 770	643 397	4 821 144	31 624 632	31 026 297
Dettes rattachées	91 328	402 892			494 220	3 241 872	4 269 849
<b>AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>1 669 105</b>	<b>3 503 372</b>	<b>10 946 546</b>	<b>14 864 936</b>	<b>30 983 959</b>	<b>203 241 449</b>	<b>206 549 141</b>

(1) 9 EMTN dont l'un de 10 milliards de yens japonais à taux progressif (1% du 29/06/98 au 29/06/2001 puis 2,322% jusqu'au 29/06/2008) cette émission comprend une option de remboursement anticipé au pair au gré de la CADES au terme de la troisième année

(2) l'endettement obligataire en devises "in" est représenté par :

(a) des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 et redénominés en euros :

- une émission 5,5 % à échéance 25 avril 2002 pour un volume de 2 875 035 977 EUR
- une émission 6,25 % à échéance 25 octobre 2007 pour un volume de 2 610 384 484 EUR
- une émission 6 % à échéance 25 juillet 2005 pour un volume de 2 332 317 488 EUR
- une émission 4 % à échéance 12 octobre 2000 pour un volume de 1 524 490 147 EUR
- une émission à taux progressif (5,18 % du 16/04/1997 au 16/04/2003 puis 7 % jusqu'au 16/04/2008) pour un volume de 99 091 860 EUR  
cette émission comprend une option de remboursement au pair au
- une émission euro-fongible 5,125 % à échéance 25 octobre 2008 pour un volume de 4 044 497 106 EUR
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance 25 octobre 2012 pour un volume de 2 438 526 739 EUR
- une émission 4,71% à échéance 11 mai 2008 pour un volume de 304 900 000 EUR
- une émission 4,6% à échéance 15 juillet 2010 pour un volume de 228 675 000 EUR

(b) des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 non redénominés en euros :

- une émission à taux progressif (4,63 % du 17/12/1997 au 17/12/2001 puis 5,94 % jusqu'au 17/12/2008) pour un volume de 2 635 MF  
cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'emprunteur au terme de la quatrième année
- une émission en florins néerlandais 6,375 % à échéance 29 juillet 2004 pour un volume de 2 555 millions

(c) des emprunts émis en euros en 1999 :

- une émission 3,375% à échéance 12 juillet 2004 pour un volume de 2,5 milliards d'euros
- une émission à échéance 2013 indexée sur l'inflation pour un volume de 1,508 milliard d'euros (dont 8 millions de prime de remboursement)

(3) l'endettement obligataire en devises "out" est représenté par :

- une émission en dollars américains à taux variable à échéance 10 décembre 2001 pour un volume de 2 milliards
- une émission en dollars américains 6,5 % à échéance 11 mars 2002 pour un volume de 1 milliard
- une émission en yens japonais avec remboursement en dollars américains 5,2 % à échéance 27 avril 2000 pour un volume de 90,4 milliards de yens
- une émission en francs suisses 2,5 % à échéance 17 mars 2003 pour un volume de 500 millions
- une émission en livres anglaises 6,25 % à échéance 5 mars 2008 pour un volume de 400 millions

**Note 6 bis : Opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture  
(en millions)**

	Dette initiale		Opérations de couverture (1)		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>Dette en euros</b>		<b>25 633</b>		<b>5 863</b>		<b>31 496</b>
<b>Dette en devises</b>		contrevaleur au 31/12/99		contrevaleur au 31/12/99		
CHF	500	312	-500	-312	0	0
GBP	600	965	-600	-965	0	0
JPY	100 400	977	-100 400	-977	0	0
USD	4 482	4 462	-4 482	-4 462	0	0
<b>Sous-total devises</b>		<b>6 716</b>		<b>-6 716</b>		<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>32 349</b>		<b>-853</b>		<b>31 496</b>

(1) currency swaps et swaps cambistes

## Ventilation de la dette en euros et en devises avant et après opérations de couverture

	Dette initiale				Incidence des couvertures		Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
<b>Taux fixe</b>										
Euro-MTN	1 022	396	1 418		-1 022	-346	0	50	50	
Emprunts obligataires	2 830	22 027	24 857		-2 830	-22	0	22 005	22 005	
Placements privés		1 892	1 892				0	1 892	1 892	
Swaps de macro couverture						1 601	0	1 601	1 601	
<b>Total taux fixe</b>	<b>3 852</b>	<b>24 315</b>	<b>28 167</b>	<b>87</b>	<b>-3 852</b>	<b>1 233</b>	<b>0</b>	<b>25 548</b>	<b>25 548</b>	<b>81</b>
<b>Taux variable</b>										
BT + ECP (2)	873	1 318	2 191		-55		0	2 136	2 136	
Euro-MTN			0		860	342	0	1 202	1 202	
Emprunts obligataires	1 991		1 991		-913	3 133	0	4 211	4 211	
Swaps de macro couverture						-1 601	0	-1 601	-1 601	
<b>Total taux variable</b>	<b>2 864</b>	<b>1 318</b>	<b>4 182</b>	<b>13</b>	<b>-108</b>	<b>1 874</b>	<b>0</b>	<b>5 948</b>	<b>5 948</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>	<b>6 716</b>	<b>25 633</b>	<b>32 349</b>		<b>-853</b>		<b>0</b>	<b>31 496</b>	<b>31 496</b>	

(2) les billets de trésorerie et papiers commerciaux sont classés en taux variable car ils sont émis à court terme ce qui implique un renouvellement régulier de la dette. Un swap de taux de micro-couverture de 30 millions d'euros a été mis en place sur l'un des billets de trésorerie.

## Note 7 : Les autres passifs

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>575 576 304,49</b>	<b>3 775 533 059,64</b>	<b>235 221 278,03</b>
Dépôts de garantie reçus	574 171 267,71	3 766 316 622,53	234 600 000,00
Dettes rattachées	1 405 036,78	9 216 437,11	621 278,03
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>657 132,89</b>	<b>4 310 509,19</b>	<b>7 480 475,00</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTION</b>	<b>762 348 727,75</b>	<b>5 000 679 844,08</b>	<b>2 252 248,94</b>
Versement à l'Etat à effectuer (1)	762 245 086,19	5 000 000 000,00	0,00
Dettes fiscales	48 898,94	320 756,03	314 097,00
Dettes sociales	45 490,48	298 397,99	0,00
Fournisseurs	9 192,68	60 300,03	1 401 878,00
Autres créiteurs divers	59,46	390,03	536 273,94
<b>TOTAL</b>	<b>1 338 582 165,13</b>	<b>8 780 523 412,91</b>	<b>244 954 001,97</b>

## Note 8 : Les comptes de régularisation passif

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>124 462 894,48</b>	<b>816 423 068,76</b>	<b>2 082 851 184,87</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	51 535 635,65	338 051 609,54	375 991 145,43
Sur opérations à terme de devises	68 261 351,47	447 765 113,26	1 683 761 146,71
Commissions à payer sur opérations de marché	130 883,66	858 540,53	851 209,16
Charges à payer sur frais de fonctionnement	386 945,02	2 538 192,95	1 853 103,92
Frais à payer sur recettes RDS	2 638 793,26	17 309 349,11	20 354 809,79
Frais à payer sur ventes d'immeubles	1 398 046,69	9 170 585,13	
Autres charges à payer	111 238,73	729 678,24	39 769,86
<b>GAINS POTENTIELS &amp; GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>207 106 961,47</b>	<b>1 358 532 611,25</b>	<b>1 644 818 148,59</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>99 594 664,14</b>	<b>653 298 171,05</b>	<b>575 904 148,27</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	99 594 664,14	653 298 171,05	575 904 148,27
Autres produits constatés d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 074 332,97</b>	<b>26 725 872,31</b>	<b>567 513 553,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>435 238 853,06</b>	<b>2 854 979 723,37</b>	<b>4 871 087 035,33</b>

(1) Le versement annuel prévu par les textes est de 12,5 milliards de francs jusqu'en 2008.

Sur l'exercice 1999, des versements ont été effectués pour 7,5 milliards de francs ; les 5 milliards restant dus ont été réglés en début d'exercice 2000.

## Note 9 : Les produits de trésorerie

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>92 303 305,24</b>	<b>605 469 991,95</b>	<b>1 239 874 467,17</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	22 407,05	146 980,61	392 040,85
Intérêts sur prêts			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	35 743,02	234 458,84	390 751,00
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>			
Intérêts sur prêts en francs			
Intérêts sur prêts en devises			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	40 561 665,22	266 067 082,33	446 325 013,83
<b>Autres intérêts</b>	<b>51 683 489,95</b>	<b>339 021 470,17</b>	<b>792 766 661,49</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,76</b>
Intérêts sur titres de placement et d'investissement			
Autres intérêts sur opérations sur titres	0,00	0,00	2,76
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>19 339 188,49</b>	<b>126 856 760,64</b>	<b>105 019 168,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 642 493,73</b>	<b>732 326 752,59</b>	<b>1 344 893 638,07</b>

## Note 10 : Le coût de l'endettement

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998	
	en euros	en francs	en francs
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>94 028 990,20</b>	<b>616 789 743,25</b>	<b>1 332 954 478,58</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	21 979,99	144 179,28	206 563,10
Intérêts sur emprunts au jour le jour			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	23 989,61	157 361,53	7 356,00
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>			
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)	0,00	0,00	45 921 951,11
Intérêts sur emprunt syndiqué	0,00	0,00	61 529 193,04
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	25 044,53	164 281,35	2 047,00
Intérêts sur placements privés	82 783 354,65	543 023 209,66	1 135 675 250,00
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>11 174 621,42</b>	<b>73 300 711,43</b>	<b>89 612 118,33</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>1 650 266 025,38</b>	<b>10 825 035 512,10</b>	<b>10 930 138 000,03</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>			
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises "in"	55 554 493,26	364 413 587,35	906 000 248,30
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises "out"	175 308 086,29	1 149 945 663,59	2 104 910 402,62
Intérêts sur emprunts obligataires en devises "in"	1 085 911 642,45	7 123 113 432,46	6 008 607 396,36
Intérêts sur emprunts obligataires en devises "out"	289 592 349,64	1 899 601 288,93	1 799 297 645,26
Autres charges sur dettes constituées par titres	43 750 164,28	286 982 265,11	111 184 771,33
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>149 289,46</b>	<b>979 274,66</b>	<b>137 536,16</b>

<b>COMMISSIONS</b>	<b>46 221 955,56</b>	<b>303 196 153,03</b>	<b>284 042 716,83</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	404 959,13	2 656 357,76	9 932 911,08
Commissions sur titres de créances négociables émis	2 461 021,00	16 143 239,52	31 048 292,32
Commissions sur emprunts obligataires	43 207 895,90	283 425 217,71	237 711 670,79
Autres commissions sur opérations sur titres	148 079,53	971 338,04	5 349 842,64
Autres commissions	0,00	0,00	0,00
<hr/>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 790 516 971,14</b>	<b>11 745 021 408,38</b>	<b>12 547 135 195,44</b>
<hr/>			

## Note 11 : Résultat sur opérations financières

	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>418 796,81</b>	<b>2 747 126,99</b>	<b>4 331 477,46</b>
Emprunt en florins non couvert	0,00	0,00	-1 647 937,50
Autres opérations de change	418 796,81	2 747 126,99	5 979 414,96
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>154 364 177,67</b>	<b>1 012 562 628,92</b>	<b>791 806 372,61</b>
Intérêts et soultes sur swaps de devises	165 284 995,65	1 084 198 498,92	869 037 715,39
Intérêts sur swaps de taux	-10 920 817,98	-71 635 870,00	-77 231 342,78
. <i>Micro-couverture</i>	-26 094,61	-171 169,42	-29 729 843,27
. <i>Macro-couverture</i>	-10 894 723,37	-71 464 700,58	-47 501 499,51
<b>TOTAL</b>	<b>154 782 974,48</b>	<b>1 015 309 755,91</b>	<b>796 137 850,07</b>

## Note 12 : Les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>RECETTES CRDS NETTES</b>	<b>4 280 178 445,38</b>	<b>28 076 130 124,96</b>	<b>26 459 666 226,77</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	3 697 694 979,02	24 255 289 053,53	22 993 114 010,62
Recettes CRDS sur patrimoine	241 266 302,95	1 582 603 202,84	1 499 941 823,84
Recettes CRDS sur produits de placement (1)	192 113 978,35	1 260 185 088,97	1 456 021 164,41
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	3 295 377,14	21 616 257,03	14 769 486,57
Recettes CRDS sur gains aux jeux	78 750 329,11	516 568 296,32	495 819 741,33
Créances nettes sur CRDS ACOSS (2)	67 057 478,81	439 868 226,27	0,00
exercice en cours	38 064 837,84	249 688 968,35	
exercices précédents	121 784 709,07	798 855 324,07	
provisions	(92 792 068,10)	(608 676 066,15)	
<b>VENTE DU PATRIMOINE... (3)</b>	<b>226 523 382,83</b>	<b>1 485 895 986,32</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 506 701 828,21</b>	<b>29 562 026 111,28</b>	<b>26 459 666 226,77</b>

(1) L'amélioration des délais de remontée de CRDS et des informations plus précises obtenues en 1999 permettent de rattacher correctement les sommes perçues sur les exercices 1996 à 1999.

Retraités, les montants de CRDS auraient été de 304 MF en 1996, 1104 MF en 1997 et 1124 MF en 1998.

(2) Pour la première fois en 1999, l'ACOSS a fourni des informations qui ont permis à la CADES d'inscrire dans ses comptes des créances pour un montant de 1048,5 millions de francs. Celles-ci sont imputables pour 249,7 MF à l'exercice 1999 et pour 798,8 MF aux exercices précédents. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de ces créances, une provision de 606,5 MF a été comptabilisée sur la base des informations fournies par l'ACOSS (fonction des taux constatés de recouvrement et de l'antériorité de la créance). Une provision de 2,2 MF a également été comptabilisée afin de couvrir les frais de recouvrement.

(3) Suivant l'article 9 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996,

- . Les caisses nationales du régime général et l'ACOSS vendront dans un délai de quatre ans leur patrimoine privé à usage locatif à l'exclusion du patrimoine à usage administratif ;
- . Le produit des cessions sera affecté à la CADES ;
- . La partie du patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999 sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

Le produit de la vente d'immeubles par les caisses au titre de l'exercice 1999 s'élève à 1485,9 MF nets de frais dont 454,1 MF encaissés au cours de l'exercice.

Par arrêté du 27 décembre, les immeubles non vendus ont été transférés à la CADES en date du 01/01/00. Ces immeubles seront intégrés dans les comptes à cette même date. A la date de présentation des comptes, la CADES est en attente de l'évaluation exhaustive des immeubles transférés.

## Note 13 : Les charges générales d'exploitation

	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>540 325,97</b>	<b>3 544 306,02</b>	<b>3 555 591,82</b>
Salaires et traitements	406 809,98	2 668 498,54	2 676 039,33
Charges sociales	133 515,99	875 807,48	879 552,49
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1 517 475,30</b>	<b>9 953 985,46</b>	<b>14 818 288,57</b>
Impôts et taxes	49 937,16	327 566,30	316 287,10
Services extérieurs	1 467 538,14	9 626 419,16	14 502 001,47
dont rémunération du personnel mis à disposition	40 361,54	264 754,35	469 009,73
<b>TOTAL</b>	<b>2 057 801,27</b>	<b>13 498 291,48</b>	<b>18 373 880,39</b>

## Note 14 : Les autres charges d'exploitation non bancaire

	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
<b>FRAIS SUR RECETTES RDS</b>	<b>30 344 087,94</b>	<b>199 044 168,93</b>	<b>189 552 564,66</b>
<b>FRAIS SUR VENTES D'IMMEUBLES</b>	<b>2 195 877,73</b>	<b>14 404 013,68</b>	
<b>VERSEMENTS EFFECTUES CONFORMEMENT AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA CADES</b>	<b>1 905 612 715,47</b>	<b>12 500 000 000,00</b>	<b>12 500 000 000,00</b>
Versement à l'Etat	1 905 612 715,47	12 500 000 000,00	12 500 000 000,00
<b>AUTRES ELEMENTS</b>	<b>50 283,50</b>	<b>329 838,14</b>	<b>1 359 383,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 938 202 964,64</b>	<b>12 713 778 020,75</b>	<b>12 690 911 948,10</b>

## Note 15 : Les opérations en devises

	Au 31/12/1999				Au 31/12/1998	
	en euros		en francs		en francs	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME</b>	<b>7 767 597 293,96</b>	<b>725 343 468,05</b>	<b>50 952 098 151,55</b>	<b>4 757 941 252,72</b>	<b>120 660 593 901,78</b>	<b>4 096 712 097,86</b>
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
Change à terme contre FRF ou EUR	1 752 960 910,14	725 343 468,05	11 498 669 797,33	4 757 941 252,72	53 023 458 317,50	4 096 712 097,86
< 1 an	1 752 960 910,14	725 343 468,05	11 498 669 797,33	4 757 941 252,72	37 212 333 860,00	0,00
de 1 à 5 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	11 345 906 857,50	4 096 712 098,00
> 5 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	4 465 217 600,00	0,00
Swaps de devises contre FRF ou EUR	5 289 292 915,77		34 695 487 131,50		63 540 423 486,42	
< 1 an	0,00		0,00		4 824 870 000,00	
de 1 à 5 ans	4 392 282 942,06		28 811 487 418,25		20 506 425 000,00	
> 5 ans	897 009 973,71		5 883 999 713,25		38 209 128 486,42	
Opérations devises contre devises	725 343 468,05		4 757 941 252,72		4 096 712 097,86	
< 1 an	725 343 468,05		4 757 941 252,72		0,00	
de 1 à 5 ans	0,00		0,00		4 096 712 098,00	
> 5 ans	0,00		0,00		0,00	
<b>Autres opérations négociées de gré à gré</b>						
Change à terme						
<b>OPERATIONS AU COMPTANT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Opérations négociées de gré à gré		0,00		0,00		0,00

## Note 16 : Les marchés à terme d'instruments financiers

	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
	en euros	en francs
		francs
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>		
<b>Marchés organisés et assimilés</b>		
Opérations fermes de couverture		
Autres opérations fermes		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations conditionnelles		
<b>Gré à gré</b>	<b>7 143 827 690,00</b>	<b>46 860 437 800,49</b>
Opérations fermes de couverture		
. Echanges de taux en francs ou euros	6 832 102 564,00	44 815 655 015,73
. Micro-couverture	4 913 006 388,00	32 227 209 312,53
< 1 an	647 428 926,00	4 246 855 360,12
de 1 à 5 ans	3 632 910 602,00	23 830 331 397,56
> 5 ans	632 666 860,00	4 150 022 554,85
. Macro-couverture (*)	1 919 096 176,00	12 588 445 703,20
< 1 an		
de 1 à 5 ans	150 000 000,00	983 935 500,00
> 5 ans	1 769 096 176,00	11 604 510 203,20
. Echanges de taux en devises	311 725 126,00	2 044 782 784,76
< 1 an		
de 1 à 5 ans	311 725 126,00	2 044 782 784,76
> 5 ans		
. FRA		
. Autres		
Autres opérations fermes		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations conditionnelles		
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>		
Instruments de cours de change		
. Marchés organisés et assimilés		
. Gré à gré		
Autres instruments		
. Marchés organisés et assimilés		
. Gré à gré		

(\*) y compris des contrats d'échange de taux d'intérêt indexés sur l'inflation pour un montant nominal de 318 381 K€ en 1999 et 43 381 K€ en 1998

## Note 17 : Les autres engagements hors-bilan

	Au 31/12/1999		Au 31/12/1998
	en euros	en francs	en francs
	euros	francs	francs
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
D'établissements de crédit :			
. Emprunt syndiqué multidevises	686 020 577,57	4 500 000 000,00	16 000 000 000,00
. Emprunt relais			
. Autres engagements de financement			
De la clientèle			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Versement à l'Etat	17 150 514 439,21	112 500 000 000,00	125 000 000 000,00
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagements reçus</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			
Titres à recevoir			
Titres à livrer			
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
Valeurs affectées en garantie			
d'opérations sur marchés à terme			
Engagements de retraite			
Autres			
<b>Engagements reçus</b>			
Valeurs reçues en garantie			
sur marchés à terme			
Autres			

---

## ANNEXE AUX COMPTES 1999 DE LA CADES

---

### **I) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

1 - Seul émetteur français autorisé à convertir en euros sa dette domestique selon les modalités et le calendrier du Trésor français, la CADES a converti en euros, dès le 4 janvier 1999, une partie importante de sa dette (105 milliards de francs soit environ 16 milliards d'euros). Environ les trois quarts de la dette obligataire de la CADES sont ainsi libellés en euros, confirmant sa position d'acteur de référence de ce marché.

Ce fort engagement sur le marché de l'euro est conforté par la tenue d'une comptabilité en euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

2 - Conformément aux textes constitutifs de la CADES, la partie du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale et de l'ACOSS non vendue à la date du 31/12/99 sera transférée à titre gratuit à la CADES en date du 01/01/2000. Une convention de gestion a été signée avec la CNAVTS (cf. point 2 du II).

### **II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique :

Etant donné l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

Ils sont conformes au règlement n° 91.01 édité par le Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, qui transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de la production à la Cour des Comptes.

Par avis n° 99-04, l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité, réunie le 18 mars 1999, a approuvé le plan comptable de la CADES.

Il est important de souligner la **signification relative du compte de résultat** de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure régulièrement que **l'équilibre financier** de la Caisse sur sa durée de vie est bien assuré par les prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS, en fonction de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

#### **1 - Contribution au remboursement de la dette sociale**

## ***Une ressource explicitement affectée à la CADES***

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » (article 6 de l'ordonnance).

## ***Une ressource à assiette large***

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- D'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants...
- D'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

## ***Des frais de recouvrement à la charge de la CADES***

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5%.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor Public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1% constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5%) ainsi que des frais de dégrèvement et de non valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,60%).

Les montants effectivement encaissés par la CADES au titre de la CRDS sont retracés en « Autres produits d'exploitation non bancaires » au compte de résultat.

Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation non bancaires ».

## ***Principe des droits constatés***

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale qui fixe le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif.

Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des montants rattachables à l'exercice et non encore encaissés.

Pour la première fois en 1999, l'ACOSS a fourni à la CADES des informations qui lui ont permis d'inscrire dans ses comptes des créances correspondant à des restes à recouvrer dues par des cotisants au titre des années antérieures et de l'année en cours. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de ces créances, une provision est comptabilisée sur la base du taux de recouvrement par l'ACOSS et en fonction de l'antériorité de la créance. Les frais de recouvrement de 0,5% sur la créance (nette de provisions) sont également provisionnés.

## **2 - Patrimoine privé à usage locatif**

L'ordonnance n° 96-50 du 24/01/96 instituant la CADES lui a affecté, en plus de la CRDS, le produit de « la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale et de l'ACOSS, à l'exclusion des locaux affectés à un usage administratif ».

« La partie de ce patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999 sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés...Pour la gestion ou la vente de ce patrimoine, la CADES peut faire appel à tous services ou organismes habilités à cet effet. La cession intégrale de ce patrimoine devra intervenir au plus tard au 31/12/2008 » (article 9).

Par arrêté du 27 décembre 1999, la partie du patrimoine non vendue sera transférée à titre gratuit à la CADES en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000. S'agissant de biens destinés à la revente, ceux-ci seront enregistrés au débit d'un compte de stock « immeubles destinés à la revente » par le crédit d'une subdivision du compte de capital dénommée « dotation en immeubles ».

Dans l'attente de leur vente par la CADES, une convention de gestion a été signée avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

## **3 - Opérations en devises**

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les produits et les charges libellés en devises sont converties en euros au cours en vigueur, lors de leur inscription au compte de résultat ;
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

## **4 - Pensions livrées sur titres**

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit ou en créances sur la clientèle, en fonction de la nature des contreparties avec lesquelles la CADES conclut les opérations.

## **5 - Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

## **6 - Emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal, augmenté des dettes rattachées.

Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours comptant en date d'arrêté.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en commissions.

Pour l'emprunt indexé sur l'inflation (CADESi), une prime de remboursement est comptabilisée en date d'arrêté sur la base de l'inflation constatée. Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base de l'inflation anticipée à la date du coupon le plus proche.

## **7 - Provision pour risques et charges**

La CADES ne constate pas de provision pour risques à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

## **8 - Contrats d'échange de taux ou de devises**

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le Conseil d'Administration.

Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Ces contrats sont traités comptablement selon les règles et méthodes applicables aux opérations de couverture affectée : la prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

## **9 - Fiscalité**

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

## **10 – Gestion du risque de contrepartie**

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché prévoyant des appels de marge.

La CADES place ses liquidités sous forme de pensions livrées. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT, CVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

En outre, elle a mis en place des appels de marge quotidiens qui permettent de lui apporter une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

Afin de gérer son risque de taux et de change, la CADES a négocié un certain nombre d'instruments financiers (achat à terme de devises, swaps de taux, swaps de devises). Aucune conclusion d'opération ne peut avoir lieu tant que la contrepartie n'a pas signé de convention de marché à terme. Chaque convention prévoit des appels de marge hebdomadaires – pour les contreparties les moins bien notées – ou mensuels.

Grâce aux seuils de déclenchement des appels de marge moins élevés pour les contreparties les moins bien notées, la CADES a toujours été totalement couverte en cas de défaillance de ses contreparties.